

# Documents à fournir pour permis B sans activité (rentiers) – UE/AELE



**Seuls les dossiers complets seront acceptés**



## 1<sup>er</sup> octroi :

- Demande d'un titre de séjour, cocher « Sans activité lucrative », dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Lettre de motivation mentionnant les raisons de l'établissement en Suisse, ainsi que l'engagement d'y résider au minimum 6 mois par année
- Preuve de moyens financiers suffisants (décompte des revenus mensuels, état de la fortune, déclaration fiscale, décompte bancaire...)
- Copie du contrat de bail ou acte d'achat d'un bien immobilier
- Attestation de la caisse maladie et accident suisse
  - ✓ *Le requérant peut garder son assurance à l'étranger si celle-ci accepte de signer le formulaire d'équivalence ou le formulaire S1 ou le formulaire E121. A fournir l'attestation de la reconnaissance par la LAMAL de Soleure. Cette exemption s'arrête lorsqu'une activité lucrative est exercée en Suisse ou lorsque la Suisse octroi une rente au requérant (AVS par ex.). Les enfants ont l'obligation d'être assurés en Suisse lorsqu'au moins l'un des parents est assujetti à l'obligation d'assurance en Suisse en raison d'une activité lucrative.*
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- CHF 95.-, payable au comptant au dépôt de la demande

## Renouvellement du permis B

- Permis « B » original
- Demande d'un titre de séjour, cocher « Prolongation », dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Attestation d'assurance maladie et accident
  - ✓ *Le requérant peut garder son assurance à l'étranger si celle-ci accepte de signer le formulaire d'équivalence ou le formulaire S1 ou le formulaire E121. A fournir l'attestation de la reconnaissance par la LAMAL de Soleure. Cette exemption s'arrête lorsqu'une activité lucrative est exercée en Suisse ou lorsque la Suisse octroi une rente au requérant (AVS par ex.). Les enfants ont l'obligation d'être assurés en Suisse lorsqu'au moins l'un des parents est assujetti à l'obligation d'assurance en Suisse en raison d'une activité lucrative.*
- Préavis du Bureau des Etrangers sur la situation financière (par la Commune)
- CHF 70.-, payable au comptant au dépôt de la demande

**Documents à présenter pour la famille :**

- Demande d'un titre de séjour, cocher « Regroupement familial » (lors du renouvellement attestation de ménage commun)
- Acte de mariage
- Acte de naissance pour les enfants mineurs et attestation scolaire

## **Transformation du permis B en C**

- Permis « B » original
- Demande d'un titre de séjour, cocher « Transformation B en C » ou « Arrivée d'un autre canton » dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Extrait de l'Office des poursuites de Sierre (tél 027 / 606 16 30 demander la liste complète)
- Casier judiciaire suisse (demande possible à la Poste)
- Attestation d'aide sociale à demander auprès de l'Office de coordination des prestations sociales à Sion, par mail : [sas-attestation@admin.vs.ch](mailto:sas-attestation@admin.vs.ch) (indiquer clairement le nom, prénom, date de naissance et adresse), ou au guichet à l'Avenue de la Gare 23 à Sion
- Si la personne n'a pas suivi sa scolarité en Suisse (min 3 ans) ou si elle n'est pas de langue maternelle française, test de langue d'une école reconnue attestant d'un niveau A1 à l'écrit et A2 à l'oral (*sauf pour les ressortissants du Liechtenstein, Belgique, Allemagne, Danemark, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Espagne*)
- **Pour les indépendants et les personnes sans activité** : la formule « préavis sur la situation financière » (par la Commune)
- Attestation de ménage commun (si permis obtenu par regroupement familial)
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement en Suisse)
- CHF 110.-, payable au comptant au dépôt de la demande